



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA NIEVRE

Direction du pilotage interministériel et des moyens

Guichet unique ICPE / Pôle enquêtes publiques

INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de FOURCHAMBAULT

Par arrêté préfectoral n° 2015-P-1378 du 9 octobre 2015, Monsieur le Préfet de la Nièvre a prescrit l'ouverture d'une enquête publique du lundi 2 novembre 2015 au vendredi 4 décembre 2015 inclus (soit pendant trente-trois jours consécutifs) au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. Cette enquête a pour objet la demande de régularisation administrative de l'autorisation d'exploiter un établissement de production de roues et de vis de grandes dimensions sur le territoire de la commune de FOURCHAMBAULT, présentée par la société CMD - Compagnie engrenages et réducteurs - Messian Durand.

L'enquête publique concerne les communes dont le territoire est, pour tout ou partie, compris dans un rayon de deux kilomètres du lieu d'implantation de l'exploitation, soit

- la commune de FOURCHAMBAULT
- la commune de GARCHIZY
- la commune de MARZY
- la commune de VARENNES-VAUZELLES
- la commune de CUFFY (Cher)
- la commune de COURS-LES-BARRES (Cher)

Le dossier de demande et les pièces qui l'accompagnent, notamment le résumé non technique, l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, seront déposés dans chacune des mairies désignées ci-dessus et pourront être consultés par le public, pendant toute la durée de l'enquête, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur à l'ouverture de l'enquête, sera déposé à la mairie de FOURCHAMBAULT, (ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00) pendant toute la durée de l'enquête afin que le public puisse y formuler éventuellement ses observations. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, M. Claude BRAIDY à la mairie de FOURCHAMBAULT, (59, rue Gambetta, B.P. 50252 – 58642 FOURCHAMBAULT Cedex) siège de l'enquête, où elles seront tenues à la disposition du public.

Les observations pourront également être adressées au préfet par voie électronique à l'adresse suivante [PREF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@NIEVRE.PREF.GOUV.FR](mailto:_PREF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@NIEVRE.PREF.GOUV.FR) avant la fin de l'enquête. Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais.

.../...



Accueil général du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures et 13 heures 15 à 16 heures

Accueil titres de circulation du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures

ADRESSE POSTALE : 40, rue de la Préfecture – 58 026 NEVERS CEDEX – TÉLÉPHONE 03.86.60.70.80 – <http://www.nievre.gouv.fr>

M. Claude BRAIDY, architecte en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de FOURCHAMBAULT les :

- lundi 2 novembre 2015 de 8H30 à 11H30
- jeudi 12 novembre 2015 de 9H00 à 12H00
- samedi 21 novembre 2015 de 9H00 à 12H00
- mercredi 25 novembre 2015 de 14H00 à 17H00
- vendredi 4 décembre 2015 de 14H00 à 17H00

En cas d'empêchement, il sera remplacé par son suppléant, M. Gérard MILLERAND, conseiller d'éducation en retraite.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être demandées est M. Michel LANCELOT – Directeur de CMD – Compagnie engrenages et réducteurs - MESSIAN DURAND – 33 rue du 4 septembre – BP. 13- 58600 FOURCHAMBAULT.

L'avis d'enquête ainsi que le résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale seront consultables sur le site internet de la préfecture de la Nièvre : www.nievre.gouv.fr.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la préfecture de la Nièvre - Guichet unique ICPE/Pôle enquêtes publiques, ainsi qu'aux mairies de FOURCHAMBAULT, GARCHIZY, MARZY, VARENNES-VAUZELLES, CUFFY (Cher) et COURS-LES-BARRES (Cher) aux heures d'ouverture des bureaux, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Au terme de la procédure, le Préfet de la Nièvre délivrera soit une autorisation d'exploiter assortie du respect de prescriptions, soit un refus motivé par arrêté préfectoral.

